

ENTREPRISES/INVESTISSEMENTS : Le PAI 3 prévoit d'allouer 21 M€ aux entreprises de la région

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), un outil essentiel de la politique gouvernementale qui vise à soutenir l'effort continu de productivité, d'innovation, de compétitivité, de qualité et de service dans les entreprises, prévoit d'allouer 21 M€ à la [REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE](#). Le volet régionalisé du PIA 3 offre ainsi à la région Bourgogne Franche Comté de nouvelles opportunités pour les entreprises du territoire. Cette action prévoit un financement à parité entre l'Etat (via le programme d'investissements d'avenir) et la Région Bourgogne Franche-Comté, qui sera mis en œuvre par BPI France et la Caisse des Dépôts et Consignation, opérateurs du PIA3 régionalisé. Le budget total sera ventilé de la façon suivante : 1) Bourgogne Franche Comté Projets d'innovation (opéré par BPI France) : soutien aux entreprises engagées dans une démarche de R&D, d'innovation technologique et non-technologique aux perspectives concrètes de commercialisation. 2) Bourgogne Franche Comté Filières (opéré par BPI France) : soutien à la structuration des filières régionales stratégiques en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures mutualisés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et d'outils collaboratifs. 3) Bourgogne Franche Comté Formation (opéré par BPI France) : soutien financier de l'ingénierie des projets de formations innovantes dans le cadre de l'anticipation des mutations économiques pour une problématique exprimée par les entreprises des filières. www.bourgognefranchecomte.fr